

La question scientifique reste dans l'ombre, les questions personnelles tournent au vaudeville et au tragique !

Le père Fradin victime d'une lâche agression

Vichy, 3 mars (De notre correspondant particulier). — Le père Fradin, le conservateur (et même le créateur) du musée de Glozel, vient d'être vic-



Glozel inspire les artistes : témoin ce vieux savant qui vient de découvrir le crâne d'Adam ! Adam portait déjà à son front des attributs de valeur... C'est du moins ce qu'on voit au Salon des Humoristes, qui s'est ouvert hier

time d'une odieuse et grave agression

Un individu, qui s'était tout d'abord signalé par sa grossièreté, ayant visité le fameux petit musée, voulut s'introduire dans le champ de fouilles en prenant des chemins détournés.

Le père Fradin — âgé, on le sait, de 72 ans — essaya de l'en empêcher. Le malotru se précipita alors sur le vieillard, le terrassa et, à l'aide — semble-t-il — d'une pierre taillée qu'il dissimulait dans la main, il lui fendit la lèvre et le blessa grièvement au maxillaire supérieur.

Le coup fait, l'agresseur prit la fuite à toutes jambes, mais les gens du village l'arrêtèrent et le contraignirent à livrer son identité : c'est notamment un sous-lieutenant de spahis, M. de Verdon, habitant le château de Porpiac (Haute-Loire).

Ce goujat blasonné a été maintenu à la disposition de la justice.

La famille Fradin a porté plainte à la gendarmerie de Mailleyt-de-Montagne.

Ne trouvez-vous pas que la querelle autour de Glozel passe du ridicule au tragique et qu'il serait bon qu'une fois pour toutes les choses fussent mises au point... et certaines gens à leur place ?

Duchamp des Fradin au tribunal...

La Société préhistorique de France a déposé une plainte pour escroquerie contre X. Voilà le quatrième procès engagé autour de Glozel. Mais celui-ci n'éclaircira pas mieux l'affaire que les autres, pour la seule raison que la justice est bien compétente pour établir s'il y a de l'un ou de l'autre côté des diffamations coupables, mais elle n'a aucune compétence pour juger la question scientifique de Glozel.

Pour s'orienter dans l'affaire de Glozel, déjà trop embrouillée, il faut bien distinguer entre les questions personnelles et la question scientifique.

La perquisition opérée dernièrement par la police de Clermont-Ferrand chez les Fradin n'a rien à faire avec cette dernière. La perquisition a-t-elle été menée d'après les méthodes classiques — la police le prétend — méthodes qui, comme on le sait, sont loin d'exclure certaines grossièretés ? L'a-t-elle été plutôt à la manière fasciste, comme on le prétend des Fradin, cela nous intéresse bien au point de vue politique, mais non en tant qu'hommes soucieux de la vérité scientifique.

La seule chose que nous puissions constater jusqu'à présent, c'est que, grâce à la fougue rusée de MM. les antiglozéliens, leur affaire, qui, — nous le répétons — n'a rien de commun avec la question scientifique de Glozel, tourne au vaudeville.

(Suite à la deuxième page)

La querelle de Glozel tourne mal

(Suite de la première page)

Le procès en diffamation intenté par les Fradin était venu, il y a quelques jours, devant la 12^e chambre correctionnelle de la Seine.

On comprend très bien le coup de théâtre arrangé par les antiglozéliens, le jour avant l'audience du tribunal.

Ils étaient en très mauvaise posture dans ce procès, où ils devaient prouver que les Fradin sont des faussaires. Et voilà qu'on croyait avoir transféré d'un coup de main le procès de Paris à Moulins, centre bien connu des antiglozéliens. On a, de main de maître, transformé les Fradin d'accusateurs en accusés.

Bien plus, on a trouvé, chez les Fradin des galets suspects, et du coup, tout a changé.

Toutes nos félicitations à l'avocat qui a suggéré ce procédé à MM. les antiglozéliens. S'il n'y avait aussi des avocats de l'autre côté, les questions personnelles seraient réglées selon leurs désirs.

Mais qui peut croire que toute l'affaire de Glozel ait été coulée à fond par ce procédé ? Ni M. Regnault, président de la Société préhistorique de France, antiglozélien acharné, sans jamais avoir vu ni le gisement de Glozel, ni les pièces y trouvées, mais qui a assisté à la perquisition en qualité de partie civile, ni M. Viple, procureur de la République à Moulins, antiglozélien actif, qui a cédé la tâche de suivre l'affaire à son substitut, ni le comte Bégouen, chef supérieur du camp antiglozélien qui, se fondant sur des commérages, tient déjà pour suspects également toutes les trouvailles faites en dehors du champ des Fradin, ni enfin la chambre correctionnelle de Moulins, ne pourront jamais décider la question scientifique de Glozel.

Des problèmes trop graves sont attachés à Glozel, et trop de trouvailles semblables à celles de M. le docteur Morlet sont déjà faites hors du champ des Fradin pour qu'on puisse abandonner toute la question aux niaiseries et aux coups de théâtre dont nous avons été témoins jusqu'à ce jour.

Il faut enfin convoquer une commission internationale d'une composition irréprochable, faire examiner par elle non seulement les trouvailles du Dr Morlet, mais aussi les autres semblables, faire continuer par elle les fouilles à Glozel et dans plusieurs autres endroits de l'Allier. Comme une telle commission coûtera, cher, il y a, évidemment que le gouvernement qui dispose de l'argent et de l'autorité qui pourrait la convoquer.

Si le gouvernement avait peur de se compromettre par la convocation de cette commission, on pourrait d'avance demander à certains savants étrangers, d'une autorité suffisante, s'ils croient la convocation d'une telle commission justifiée et s'ils sont prêts à y participer.



Le populaire